

nous voulons au Québec, c'est qu'on cesse de nous taxer à doubles coups. Nous voulons être taxés une seule fois et directement par le gouvernement responsable qui, en l'occurrence, est le gouvernement du Québec. Qu'on cesse donc de jouer sur la scène fédérale dans l'unique but du prestige politique. Un seul geste de la part du présent gouvernement réglerait toutes les discussions sans issues, chasserait de la scène fédérale tous ces acteurs tentant à faire croire à une générosité du gouvernement central alors qu'il ne s'agit que de la pure hypocrisie. Un seul geste du Parlement donnerait justice aux provinces: remettre immédiatement les droits de taxation qui appartiennent aux provinces, soit l'impôt sur le revenu des particuliers, des corporations et des successions.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, que le gouvernement fédéral remette donc aux provinces ce qu'elles lui ont bénévolement prêté pour la durée de la guerre et qu'il a volontairement gardé depuis plus de 20 ans, privant ainsi les provinces de leurs taxes foncières et causant tous les maux de tête qui accablent aujourd'hui les parlementaires provinciaux.

Quand on emprunte, on doit remettre. Et c'est précisément ce qu'Ottawa a toujours refusé et refuse encore aujourd'hui. Je dis que ce n'est pas honnête, et que cette manière d'agir du gouvernement central est la cause des malentendus depuis 20 ans, et sera la cause de l'anarchie qui s'en vient dans quelques années peut-être. Est-ce que les députés de toutes les provinces comprendront assez tôt? Je le souhaite de tout cœur, car autrement, j'aime mieux ne plus être vivant pour ne pas être témoin des horreurs.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'en ce qui a trait à la vie canadienne, les jours sont comptés, si nous ne revenons pas à un dialogue plus franc. On a inventé les conférences fédérales-provinciales pour tenter de dialoguer; mais on se rend vite compte que les délégués du gouvernement fédéral affichent un manque de bonne volonté manifeste. La meilleure preuve que nous en avons est encore ce bill C-227. Alors que plusieurs provinces ont apporté des objections sérieuses au présent bill, le gouvernement procède comme si rien n'était arrivé, à tel point qu'on se demande si réellement on a discuté avec lesdites provinces.

Conservant sa devise de gouvernement central fort, on agit comme si les gouvernements provinciaux n'étaient que des vassaux ou n'existaient pas du tout. Et l'on osera appeler cela du fédéralisme coopératif. Ceci me fait penser aux élections socialistes populaires en Russie, alors que seul le candidat du parti communiste a le droit de se présenter. Ainsi, le parti libéral pourra dire à la population:

[M. Gauthier.]

«Tel que promis, nous vous avons donné un bill sur l'assurance-maladie, bien que ce ne sera pas nous qui allons vous donner cette assurance-maladie, mais les provinces. Nous aiderons les provinces, mais à la condition qu'elles acceptent les conditions de notre bill. Si elles refusent, rien.»

Voilà pourquoi je répète qu'il aurait été beaucoup plus logique d'offrir tout simplement l'aide fédérale aux provinces qui désirent instituer un plan d'assurance-maladie au bénéfice de leurs concitoyens, et que cette aide provienne directement des nouveaux crédits mis à la disposition du gouvernement par la Banque du Canada et non d'une taxe spécialement imposée aux travailleurs canadiens. Ainsi, dans ces conditions, nous aurions plusieurs amendements à signaler à l'honorable ministre qui a présenté le bill.

Je constate, en effet, que dans le bill actuel, il est dit au sujet des services assurés:

... tous les services que rendent les médecins et qui sont requis au point de vue médical...

Je me demande si le gouvernement a songé à tous les services paramédicaux. Je pense ici, par exemple, aux optométristes, dont les services très précieux sont requis chaque jour pour les soins de la vue de toute notre population.

Mercredi dernier, le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (MM. Pearson et MacEachen) ont bien mentionné qu'ils examineraient la possibilité d'inclure dans les soins médicaux devant être couverts par l'éventuel régime canadien d'assurance-maladie ceux que dispensent les optométristes. Mais ce ne sont encore que des études, des possibilités; il n'y a absolument rien de positif dans le langage du ministre, et encore moins dans la lettre même de la loi. Et comme notre groupe ne croit qu'à ce qui est écrit noir sur blanc dans les lois présentes, nous demandons à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'inclure dans la loi par un amendement qu'il voudra bien apporter à l'étape de la motion tendant à la troisième lecture, afin de donner une justice équitable à tout le monde. D'ailleurs, le ministre doit avoir reçu de nombreuses demandes à ce sujet de la part des optométristes eux-mêmes ou de leur association. Histoire de mettre la Chambre au courant des pétitions, j'ai ici un extrait du rapport du président de l'ACO dans lequel il demande à ses membres leur coopération en vue de forcer la main du gouvernement.

Voici un paragraphe qui concerne cette invitation aux membres de l'association, et je cite:

Chaque optométriste devrait se faire un devoir, avant la session d'automne, d'entrer en communication avec son député fédéral, soit personnellement,